



Réponses aux vœux de la Commission de gestion 2008

Délégué municipal : M. Pierre-Alain Blanc, Syndic

Aubonne, le 17 juin 2009/weh



TABLE DES MATIERES

1.	Préambule	3
2.	Vœux sur la gestion	
2.1.	Adjudication de travaux et de services	
2.2.	Boucllement des préavis	3
2.3.	Promotion des énergies renouvelables	
2.4.	Devoirs surveillés	
2.5.	Dépassement de crédit	4



Au Conseil communal d'Aubonne,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans sa séance du 9 juin 2009, la Municipalité a pris connaissance du rapport de la commission de gestion (CoGest) et de celui de la commission des finances (CoFin).

Elle les a lus avec intérêt et elle répond volontiers aux vœux exprimés par la CoGest.

La Municipalité a apprécié le travail réalisé par les membres de ces deux commissions et elle se réjouit du bon état d'esprit qui a présidé aux discussions.

2. Voeux

2.1. Adjudication de travaux et de services

Pour tous travaux d'un montant supérieur à Fr. 50'000.--, la Municipalité s'engage à demander au moins 3 offres comparables. Les conditions pour les appels d'offres concernant les marchés publics restent bien entendu valables.

Réponse :

La Municipalité respecte la Loi sur les marchés publics. Pour les montants inférieurs à Fr. 50'000.--, elle tient compte de la qualité de l'entreprise, des emplois générés et des impôts payés dans notre commune.

Pour rappel, les procédures sur les marchés publics sont composées de valeurs seuils qui découlent d'un accord international et qui dirigent le maître de l'ouvrage dans le choix de la procédure à appliquer. Vous trouverez ci-dessous les détails de ces procédures et des valeurs arrêtées :

Champ d'application	Fournitures (valeurs-seuils en CHF)	Services (valeurs-seuils en CHF)	Construction (valeurs-seuils en CHF)	
			Second oeuvre	Gros oeuvre
Procédure de gré à gré	jusqu'à 100'000.--	jusqu'à 150'000.--	jusqu'à 150'000.--	jusqu'à 300'000.--
Procédure sur invitation	jusqu'à 250'000.--	jusqu'à 250'000.--	jusqu'à 250'000.--	jusqu'à 500'000.--
Procédure ouverte / sélective	dès 250'000.--	dès 250'000.--	dès 250'000.--	dès 500'000.--

2.2. Boucllement des préavis

Lorsque les travaux (investissements) relatifs à un préavis sont terminés et que les comptes de celui-ci sont en mesure d'être bouclés, la Municipalité donne systématiquement au Conseil communal, une brève information sur le déroulement des travaux ainsi que sur le résultat de la partie comptable.

Réponse :

Ce vœu est accepté, tout en vous rendant attentifs que le boucllement comptable d'un investissement n'est pas lié au boucllement d'un chantier. Dès lors, la communication qui vous sera donnée correspondra à une appréciation globale de la situation.



2.3. Promotion des énergies renouvelables

La CoGest souhaite qu'un "guide" d'attribution soit établi et mis rapidement à disposition de notre population. Ce document devrait présenter la marche à suivre pour le dépôt d'une demande ainsi qu'une explication des principaux critères d'attribution de subvention.

Réponse :

La Municipalité répond favorablement à ce vœu. En effet, un cahier des charges est en cours de finalisation par la Commission sur les énergies renouvelables. Ce document intégrera la marche à suivre pour le dépôt d'une demande et certains critères appliqués à l'attribution des subsides. La communication (internet, tous ménages, etc.) est en cours de réflexion et sera définie rapidement.

2.4 Devoirs surveillés

La CoGest souhaite que l'organisation des devoirs surveillés, qui sont un soutien pour de nombreuses familles, soit réactivée. Relancer un appel d'offres pour recruter des surveillants pour ce service qui a été supprimé faute de personnel, par exemple par un tout ménage.

Réponse :

La Municipalité répond favorablement à ce vœu, puisque les devoirs surveillés seront réactivés à la rentrée scolaire. Nous précisons toutefois que ce service n'a pas été supprimé que par le manque de personnel, mais également par les réponses tardives des candidats-surveillants. Pour la suite, les devoirs surveillés pour les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} seront repris dès la rentrée d'août 2009 entre 12h30 et 13h15. Un appel d'offres a déjà été fait pour les enseignants. Pour les élèves de la 1^{ère} à la 4^{ème}, le service reprendra courant septembre 2009 et se donnera à 15h15. Pour ceux-ci, un appel d'offres pour le recrutement de surveillants « extérieurs » interviendra prochainement.

2.5 Dépassement de crédit

La CoFin émet le vœu que tout dépassement effectif ou prévisible de plus de CHF 50'000.- fasse l'objet sans délai d'une communication formelle auprès du Conseil Communal sous la forme d'une demande de crédit supplémentaire et ce en conformité avec les articles 10 et 11 du règlement du 14 décembre 1997 sur la comptabilité des communes.

Réponse :

La Municipalité répond favorablement à ce vœu, dans la mesure où il s'agit d'une obligation légale. Une nuance est tout de même demandée sur le délai, puisqu'un éventuel dépassement est traité par préavis. En effet, entre le moment où le dépassement est constaté et le dépôt d'une demande de crédit complémentaire en fonction du calendrier des séances du Conseil communal, quelques semaines se seront écoulées.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que le Conseil communal, dans sa séance du 24 octobre 2006, a accordé à la Municipalité une autorisation générale pour l'engagement de dépenses de fonctionnement imprévisibles et extraordinaires, jusqu'à concurrence d'un montant correspondant au maximum à 2 % par ligne budgétaire.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 16 juin 2009.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Le secrétaire :

P.-A. Blanc

W. Haenggeli

Réponses déposées devant le Conseil communal d'Aubonne lors de sa séance du 23 juin 2009.